



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Juillet 2010

Gens de Saint-Hippolyte, c'est à votre tour de vous laisser parler d'amour!

La fête nationale du Québec à Saint-Hippolyte, c'est un rendez-vous festif et rassembleur où tous ensemble, nous proclamons haut et fort notre sentiment d'appartenance à nos racines. C'est le moment pour rendre hommage aux bâtisseurs de notre communauté et se rappeler ces hommes et ces femmes venus s'établir en Amérique et de surcroît, à Saint-Hippolyte. C'est aussi un moment privilégié pour exprimer notre fierté envers les gens qui composent le peuple du Québec : nos enfants, nos conjoints, nos parents, nos amis qui ont choisi de vivre ici, qui continuent de croire en notre communauté et à sa capacité à bâtir un avenir solidaire, prospère et vert!

Vous étiez plus de 2000, réunis en famille, pour festoyer dans la joie et la bonne humeur. Pour le comité organisateur, c'est mission accomplie, bravo! Cette fête ne serait pas possible sans l'implication de nos bénévoles et de nos employés. En votre nom, je voudrais les remercier chaleureusement. Merci d'être au rendez-vous chaque année.

Les festivités de la fête nationale donnent le coup d'envoi aux activités estivales et aux vacances en famille. En parcourant la page loisirs de *L'Action Municipale* vous découvrirez une belle programmation pour petits et grands.

Eau potable en période de canicule

Nous désirons vous rappeler l'importance de faire une utilisation judicieuse de l'eau potable, et encore plus particulièrement en période de canicule comme celle que nous connaissons actuellement.

Comme vous le savez, les sources d'eau potable alimentant notre réseau d'aqueduc proviennent de puits forés dans le secteur de l'école des Hauteurs et de la rue Brunet. Or, nous avons constaté que la capacité de ces puits diminue de façon inquiétante en certaines périodes de la journée.

En conséquence, il est fortement recommandé de restreindre l'utilisation de l'eau potable en évitant d'arroser la pelouse, nettoyer les en-

Le Conseil et moi avons décidé d'initier une rencontre avec les citoyens dans une atmosphère conviviale pour ceux qui n'ont pas l'occasion de venir aux réunions mensuelles et qui voudraient partager leurs idées. Nous avons intitulé cette activité « Déjeuner du maire ». La première rencontre se tiendra le 31 juillet à l'Auberge du Lac Morency, de 10 h à midi pour la modique somme de 10 \$ (taxes et services compris). C'est donc un rendez-vous!

En terminant, je vous souhaite de profiter pleinement de ce moment de répit bien mérité. Bonnes vacances!

Bruno Laroche, maire

**SAMEDI 31 JUILLET
DÉJEUNER
DU MAIRE
DE 10 H À 12 H**

**Venez rencontrer le maire
et ses conseillers dans une
atmosphère conviviale!**



trées, etc., et d'être particulièrement vigilants quant à l'usage que l'on fait de l'eau. Nous comptons sur votre collaboration pour préserver ce précieux bien qu'est notre eau potable.

Noyau villageois

Entre le 1^{er} août et le 1^{er} novembre 2010, des travaux de revitalisation du noyau villageois seront exécutés le long de la route 333, entre la rue Bourget (école) et le chemin du Lac de l'Achigan (église). Prenez note que la circulation pourrait être affectée par ces travaux. Nous vous remercions de votre collaboration!

Émondage

Dans les prochaines semaines, les travaux de débroussaillage, d'émondage, d'abattage et de déchiquetage d'arbres le long des routes seront effectués sur les rues suivantes :

Chemin du Lac Bleu, chemin du Lac Connelly, rue Térrio, rue des Lilas, 217^e Avenue, 354^e Avenue, chemin du Lac Morency, rue des Frênes, chemin du Roi, chemin de Kilkenny



Inspecteur canin

Certains vacanciers croient que les règlements municipaux ne sont applicables que pour leur résidence principale et qu'ils n'ont pas à s'y conformer lorsqu'ils sont à la « campagne ». La principale raison pour laquelle les municipalités ont adopté des règlements régissant les animaux domestiques est la nonchalance que démontrent plusieurs gardiens de chiens quant au respect qu'ils devraient afficher envers leurs concitoyens.

Pour permettre à tous de garder un bon souvenir de leurs dernières vacances, l'Inspecteur canin appliquera, avec diligence, les règlements dont il a la charge. Pour toute question, communiquez avec l'entreprise par courriel, à c.cyrinspecteur@hotmail.com ou sur www.inspecteurcanin.net

Pour plus d'informations : www.saint-hippolyte.ca

Programme de vidange de fosses septiques

N'oubliez pas que le Programme de vidange de fosses septiques est toujours en action. Du 15 mai au 22 juin, 604 fosses septiques ont été vidangées, et 59 fosses n'ont pu être vidangées, car elles étaient non dégagées. Sachez que toutes les fosses septiques et les puisards devront être vidangés et les propriétaires qui n'auront pas dégagé leur fosse septique ou qui refusent de procéder à la vidange seront en infraction selon le Règlement 991-08 relatif à la vidange des fosses septiques. Les propriétaires fautifs seront passibles d'une amende de 300 \$. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement du Programme de vidange de fosses septiques. Depuis le début de la saison 2010, 80 installations sanitaires non conformes à différents degrés ont été recensées.

Pour connaître la date de la vidange, consultez le site Internet www.saint-hippolyte.ca dans l'onglet Environnement et téléchargez le calendrier qui apparaît au bas de la page.

SECTEUR VIDANGÉ EN JUILLET

182^e, 193^e, 194^e, 216^e, une partie de la 217^e, une partie de la 218^e, 223^e, 224^e, 230^e, 231^e avenue, Brocard, Cerf, Charles-Bonaventura, Grand-Pic, une partie des Hauteurs, Lac-Léonard, Ombles, Posca, une partie du chemin des Quatorze-Îles, Thibault, Willie-Laroche.

SECTEUR VIDANGÉ EN AOÛT

35^e, 36^e, 37^e, 38^e, 42^e, 46^e, 48^e, 81^e, 85^e, 88^e, 89^e, 90^e, 91^e, 92^e, 93^e, 94^e, 104^e, 201^e, 202^e, 205^e, 209^e, 213^e, 217^e, 218^e, 219^e, 220^e avenue, Bolduc, Brise, Clermont, Colline, Desjardins, Durocher, de la Falaise, Galet, Guy, une partie des Hauteurs, Laberge, Lac-Bleu, Lac-Écho, Lecot, Montagne, Napoléon, Paix, Prés, une partie des Quatorze-Îles, Seigneurie, Soleil, Sylvain, Villeneuve



Gestion des matières résiduelles

La réduction à la source signifie qu'il faut éviter le gaspillage, car le meilleur déchet est celui qui n'existe pas! Puisque que les emballages représentent 50% de nos déchets, il serait préférable d'acheter des produits en vrac ou peu emballés. Voici une liste des pires et des meilleurs achats en termes de produits emballés.

Sachez qu'une fois que l'emballage a servi pour son usage premier, vous pouvez aussi le réutiliser. Par exemple, les plats de margarine et les sacs de lait, une fois lavés, peuvent servir à entreposer toutes sortes de choses. Ne manquez pas la chronique du mois prochain qui traitera du réemploi.

	PIRE EMBALLAGE	MEILLEUR EMBALLAGE
FRUITS ET LÉGUMES	Le contenant en styromousse ou en plastique : les fruits emballés sous pellicule de plastique, dans des contenants de styromousse ou de plastique.	Les fruits en vrac : plusieurs fruits et légumes ne nécessitent aucun emballage. Si vous tenez à utiliser des sacs, vous pouvez vous procurer des filets en polyester spécialement conçus pour cet effet. Vous les trouverez chez votre épicerie Métro en paquet de 4 pour 4.99 \$.
JUS	La bouteille en verre : le verre est plus lourd que le plastique et il génère plus de gaz à effet de serre lors du transport. De plus, le verre est cassable, donc il engendre plus de perte de produit.	La bouteille en plastique : le plastique est léger et moins polluant lors du transport. De plus, le plastique est recyclable.
LAIT	Le litre en carton avec bouchon de plastique : il est préférable d'acheter un produit qui a été emballé avec un seul matériau. Le carton de lait est recyclable, mais s'il est muni d'un bouchon en plastique, alors c'est plus compliqué pour le centre de tri.	Les sacs de lait : ils aident à réduire la quantité de matières utilisées et ils sont recyclables. Par contre, vous ne pouvez pas les mettre dans votre bac de recyclage, car le centre de tri ne les accepte pas. Il faut amasser les sacs de plastique et les apporter dans les épiceries IGA qui les récupèrent à des fins de recyclage. Autre alternative : le carton de lait sans bouchon en plastique.
VIANDE	Le contenant en styromousse : le plastique # 6 n'est pas recyclable au Québec, ce qui inclut la styromousse.	Les viandes emballées sous vide : elles sont acceptables car elles utilisent moins de matière pour emballer le produit.
CÉRÉALES	La boîte de céréales : elle est composée d'un emballage de carton et d'un sac de plastique, ce qui occasionne du suremballage.	Le sac de céréales : certaines marques de céréales ont éliminé le suremballage en vendant les céréales emballées seulement dans un sac de plastique.



Gilles Beauregard
Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais
Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine
Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay
Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau
Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy
Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 2 août, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Bibliothèque

NOUVEAUX RÉSIDENTS : BIENVENUE !

Il nous fait plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de Saint-Hippolyte. À titre d'information, le coût d'abonnement pour les adultes est de 5 \$ annuellement tandis que pour les enfants (0-17 ans) c'est gratuit ! Suite à l'inscription, vous pouvez emprunter jusqu'à 10 livres et 5 magazines aux 3 semaines. Nous offrons la possibilité de louer un poste Internet et un accès Wi-Fi pour la somme de 2\$ de l'heure. La bibliothèque municipale est située au 871 ch. des Hauteurs. Veuillez vous référer à l'horaire ci-joint. Info : 450.224.4137.

CLUB DE LECTURE

Il n'est pas trop tard pour adhérer au Club de lecture qui s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans. Le grand tirage aura lieu le samedi 28 août. Bonne chance à tous !

Heures d'ouverture

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
871, chemin des Hauteurs
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

À VOTRE AGENDA

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée le samedi 14 août en raison du tournoi de soccer. Merci de votre compréhension !



Nouveau !

Loisirs
au
carré

Loisirs au carré

MATINÉES LOUFOQUES

Goûtez au plaisir de l'été en participant à une multitude d'activités familiales.

SAMEDI DÈS 9H - 5 ACTIVITÉS

17 juillet : Chasse au trésor (Parc Roger-Cabana) Sillonnez notre parcours qui regorge de personnages ludiques et d'indices.

24 juillet : Musique & danse (Parc Roger-Cabana) Venez vous dégourdir au son d'une musique entraînante. Plaisir garanti !

31 juillet : Défi sportif (Parc Aimé-Maillé) Lancez le défi aux membres de votre famille. Soyez de la partie !

7 août : Fête foraine (Parc Roger-Cabana) Oyé ! Oyé ! Jeux d'adresse et parcours loufoques vous y attendent.

14 août : Fiesta (Plage municipale) Châteaux de sable et activités aquatiques : moments magiques à vivre en famille !

* Activité annulée en cas de pluie

>> www.saint-hippolyte.ca

CINÉMA À LA BELLE ÉTOILE

Au grand air, venez écouter des films projetés sur écran géant. Apportez votre chaise !

LIEU DE PROJECTION

Parc Roger-Cabana au 2060, ch. des Hauteurs
En cas de pluie : École des Hauteurs (CECH)

MARDI DÈS 19H30 - 4 FILMS

20 juillet : Kung Fu Panda
27 juillet : La nuit au musée
3 août : Arthur et les Minimoys
10 août : L'île de Nim

En famille, profitez
GRATUITEMENT de notre
programmation estivale
conçue pour les gens de
Saint-Hippolyte.

Camp de jour Tortilles

INSCRIPTION TARDIVE POUR LES 7-12 ANS*

Une période d'inscriptions tardives est mise à votre disposition pendant le service de garde à l'École des Hauteurs les lundis et mardis. Nous acceptons les inscriptions jusqu'au mardi précédent de la semaine choisie. Seuls les paiements par chèque sont autorisés.

* Complet du côté des 4-6 ans !

Info : www.saint-hippolyte.ca

SORTIE EN VEDETTE : PARC AQUATIQUE SAINT-SAUVEUR

Clientèle : 7 à 12 ans et 13 à 15 ans

Date : Jeudi, le 12 août

Coût à la carte : 15 \$

UNE SORTIE QUI ÉCLABOUSSE !

Profitez à fond de votre été en participant à cette sortie. Pour l'occasion, l'un de nos sauveteurs se joint à l'équipe de moniteurs déjà en place pour assurer un maximum de sécurité. N'hésitez plus et venez vous faire décoiffer en notre compagnie !



Collecte de sang

Le 17 août prochain aura lieu la Collecte de sang annuelle organisée en partenariat avec Héma-Québec à l'École des Hauteurs (CECH). Nous vous invitons à soutenir cette cause par un don de sang ou en nous accordant un peu de votre temps à titre de bénévole. N'hésitez plus... contactez-nous !



Inscriptions pour le hockey mineur

Veuillez noter que les inscriptions de hockey mineur pour la saison 2010-2011 auront lieu jeudi, le 22 juillet à l'Hôtel de ville de 19h à 21h.

Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

Recommandations en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert

RAPPEL SUR LE TRAITEMENT DES EAUX

La présence d'algues bleu-vert dans certains plans d'eau du Québec est une excellente occasion de rappeler que les eaux de surface doivent avoir subi au moins un traitement de désinfection et, autant que possible, une filtration avant d'être consommées, et cela, indépendamment de la présence ou non de fleur d'eau à proximité d'une prise d'eau.

SYSTÈME DE TRAITEMENT DOMESTIQUE

Aucun système de traitement domestique n'est officiellement efficace pour réduire les concentrations élevées de toxines qui pourraient être associées à la présence de fleurs d'eau visibles et, surtout, en présence d'écume. Il n'en demeure pas moins que certains de ces appareils peuvent être utiles (exemple : un système à osmose inverse). Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer le risque associé aux algues bleu-vert et pourrait même l'aggraver.

FLEUR D'EAU PRÈS D'UNE PRISE D'EAU

Si une fleur d'eau d'algues bleu-vert se trouve à proximité d'une prise d'eau individuelle :

- Il est recommandé d'éviter d'utiliser l'eau pour la boire, préparer des boissons ou des glaçons et pour préparer des aliments;
- L'eau peut être utilisée pour l'hygiène personnelle (lessive et autres usages domestiques courants), sauf si elle présente une



couleur ou une odeur inhabituelle. Si l'eau provient d'un puits ou d'un réseau d'égout, l'usager peut l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des restrictions, la population concernée sera avisée.

POUR LES EAUX RÉCRÉATIVES

La Direction de santé publique invite les usagers des plans d'eau à suivre les recommandations suivantes :

Éviter la pratique de la baignade et de toutes autres activités nautiques pouvant occasionner un contact direct et prolongé avec la fleur d'eau visible, surtout en présence d'écume. Les jeunes enfants méritent une surveillance particulière parce qu'ils sont plus susceptibles de jouer dans les fleurs d'eau ou l'écume. Les autres secteurs non atteints du plan d'eau peuvent être utilisés pour la pratique de ces activités.

N.B. Un simple contact ponctuel avec l'eau ou des éclaboussures est insuffisant pour présenter un risque d'atteinte à la santé. Un tel contact pourrait tout au plus, et dans de rares cas, occasionner un problème cutané.

REPRISE DES ACTIVITÉS 24 HEURES APRÈS LA DISPARITION DE LA FLEUR D'EAU

Dans les secteurs où la fleur d'eau est apparue récemment, les activités aquatiques peuvent être reprises 24 heures après sa disparition. Par contre, dans des situations exceptionnelles, si l'étendue de la fleur d'eau est importante et que celle-ci est demeurée sur place pendant une période de plusieurs jours ou semaines, il serait préférable d'éviter les secteurs pour une période prolongée.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Par précaution, il est recommandé d'éviter de consommer les viscères des poissons pêchés dans les plans d'eau sur lesquels on observe une présence de fleurs d'eau. En présence de fleurs d'eau ou d'écume, ou à proximité d'une fleur d'eau, ne pas laisser les animaux boire l'eau et éviter de s'y baigner.

Infestation de longicorne : que faire?



Des experts nous ont informés récemment que de nombreux conifères sont infestés cette année par le longicorne brun ou noir sur le territoire de Saint-Hippolyte.

Le longicorne s'attaque aux arbres au printemps en pondant des œufs dans l'écorce. 10 à 14 jours plus tard, les œufs éclosent et les larves s'introduisent sous la surface de l'écorce, y traçant un réseau de galeries irrégulières remplies de sciures et d'excréments. Les larves se transforment en adultes au bout de 14 jours et ceux-ci apparaissent à la surface de l'arbre après avoir grugé dans son écorce un trou rond ou ovale de 4 à 6 millimètres de diamètre approximativement.

QUELS SONT LES SIGNES D'INFESTATION?

Ce sont les larves qui sont responsables de la dégradation de l'arbre. Les symptômes sont : la présence de sciures au pied de l'arbre provenant de l'alimentation des larves dans les galeries; la présence de trous circulaires pratiqués à la surface de l'écorce lors de l'émergence des adultes; le roussissement des aiguilles du conifère; l'écoulement de résine à divers endroits sur le tronc; réseaux de galeries observables juste sous l'écorce, d'une largeur pouvant atteindre 6 millimètres. Si vous croyez faire face à une infestation, consultez un spécialiste en arboriculture.

QUE FAIRE?

Lorsqu'il y a infestation de longicornes, la seule solution est l'abattage de l'arbre infesté. Il est par la suite très important de faire brûler le bois ou de l'enfouir afin d'éviter de contaminer les arbres sains.

N'oubliez pas de demander un permis auprès de la municipalité pour l'abattage d'arbres ou pour brûler le bois!

Pour plus d'information sur le longicorne, vous pouvez consulter le site Internet du Service canadien des forêts au <http://imfc.cfl.scf.rncan.gc.ca>.

Écocentre



N'oubliez pas que l'écocentre est ouvert cinq jours par semaine, c'est-à-dire du mardi au samedi, de 9h à 16h.

Vous pouvez y apporter vos résidus domestiques dangereux, tels que pots de peinture, pesticides, bonbonnes de propane, aérosols, et piles. Ceux-ci seront récupérés à des fins de recyclage et ne contamineront pas les lieux d'enfouissement. Sachez que vous pouvez aussi apporter des objets dont vous ne vous servez plus, mais qui sont toujours en bon état. Ces objets seront alors rendus disponibles pour le réemploi. Vous pouvez également profiter de votre visite à l'écocentre pour repartir gratuitement avec un objet dont vous avez besoin et qui est dans la section « Réemploi ».

Vous avez également accès à l'écocentre de Saint-Jérôme, site qui reçoit plus d'objets pour le réemploi. L'écocentre est situé au 2056 chemin des Hauteurs, au même emplacement que le garage municipal.

